



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux
Téléphone : 01 64 70 52 70 Télécopie : 01 64 70 52 71
Email : lorrezlebochage@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **jeudi 15 décembre à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-déléguée de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS, M. Thierry CARRIA.

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Mme Anaïs BARBE HAREL, Mme BONNET Muriel

SECRETAIRE : Mme Marie-José QUESTEL

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire souhaite retirer le premier point à l'ordre du jour. En effet, après consultation de l'entreprise Saint Léonard, il se trouve que le versement effectué par l'entreprise pour la réfection de la route de Normandie ne sera pas soumis à une convention mais simplement à un cerfa faisant office de reçu.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Le correspondant défense, placé auprès du maire, a un rôle essentiellement informatif. Destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la défense, il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale.

Il peut ainsi informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparations militaires, de volontariat et de réserve militaire.

Le précédent correspondant nommé en juin 2014 étant M. ZERBIN Laurent, il convient de nommer un nouveau conseiller.

M. Claudy GALLOIS propose sa candidature.

Le Conseil Municipal vote la candidature de M. GALLOIS à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur BOYER expose qu'il convient de prendre, à la demande du Trésor Public, une décision modificative sur le budget assainissement relative à l'amortissement de travaux :

Compte 6811-040 : :	+ 3 965,00 €
Compte 28158-4 - 040 :	+ 3 965,00 €
Compte 021 :	- 3 965,00 €
Compte 023 :	- 3 965,00 €

Monsieur BOYER expose qu'il convient, à la demande du trésor public, de prendre une décision modificative supplémentaire sur le budget assainissement relative à l'amortissement de travaux :

Section Investissement Compte 2158-041 :	+ 4 614,00 €
Section Investissement Compte 2762-041 :	+ 4 614,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur BOYER expose qu'il convient de prendre trois décisions modificatives sur le budget communal relative aux salaires et aux emprunts :

Compte 6411	+ 30 600,00 €
Compte 65441 :	- 30 600,00 €
Compte 1641:	+ 2 700,00 €
Compte 2152:	- 2 700,00 €

Monsieur BOYER expose qu'il convient de prendre, à la demande du Trésor Public une décision modificative sur le budget commune :

Section Fonctionnement - Compte 6811-042 :	+ 3 129,00 €
Section Fonctionnement – Compte 023	- 3 129,00 €
Section Investissement - Compte 28031-040 :	+ 3 129,00 €
Section Investissement – Compte 021 :	- 3 129,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

PRET A TITRE GRACIEUX DES SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES

Sur le plan légal, ces mises à dispositions sont régies par les dispositions de l'article 2144- 3 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.(...) »

Dans un objectif de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique, il est

nécessaire de préciser les modalités de mise à disposition la salle du Conseil Municipal aux candidats ou partis politiques candidats à une élection, aux présidents d'association et aux représentants de syndicats.

Monsieur le Maire rappelle que les demandes sont très peu nombreuses.

Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle du Conseil Municipal aux partis politiques reconnus par l'Etat, aux présidents d'association et aux représentants des syndicats qui en font la demande.

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF, LA MSA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Cette convention territoriale globale est un partenariat entre la CAF, la MSA et les communes signataires de la CCGVL. Son objectif est d'élaborer un projet de territoire permettant de développer les services aux familles et de mettre en place toutes les actions favorables aux allocataires dans leur ensemble.

Les axes principaux de cette convention sont :

- Impulser et accompagner la politique Petite Enfance par le développement de structures type MAM (maison d'assistants maternels)
- Développer des dispositifs parentalité en itinérance
- Accompagner les publics pour favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique
- Développer les formations BAFA
- Développer des actions et/ou structures jeunesse pour les 11-17 ans
- Inclusion de l'enfant en situation de handicap et de sa famille
- Développer de nouveaux dispositifs autour de l'animation de la vie sociale
- Accompagner les familles fragilisées par un évènement de vie déstabilisant

Le Conseil Municipal autorise M. BOYER à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Brigitte REDON : « Suite à notre réunion thématique sur les poubelles et compte tenu qu'à partir de janvier, des sanctions pourraient être prises pour les Lorréziens qui laisseraient volontairement trainer leurs poubelles, Val du Loing a-t-il été contacté pour proposer des solutions concernant les habitants du Prieuré ? »

M. BOYER indique que Mme PORTIER, responsable technique de Val du Loing Habitat, contactée à ce sujet, confirme qu'un emplacement est prévu dans les nouveaux logements du Prieuré. Il s'est rendu au Prieuré le 15/12 et a constaté qu'il n'existe aucune installation permettant d'accueillir des containers pour les poubelles des locataires des anciens pavillons. Brigitte Redon propose que l'ancien local à « encombrants » soit aménagé à cette fin. M. Boyer s'engage à recontacter Val-de-Loing Habitat pour lui faire cette proposition. Le bâtiment collectif dispose bien quant à lui d'un espace « poubelles » partagé.

M. Claude BICHEREL, demande si la note concernant le rangement des poubelles présentes dans les rues a été distribuée.

Cela n'a pas pu être fait complètement. Les membres du Conseil proposent que cette note soit distribuée à tous les habitants et qu'elle soit jointe au prochain numéro de La lettre.

2. Marie LEGALLAND expose le compte rendu de la commission menu qui a eu lieu le 07 décembre. La société Depreytère semble avoir rectifié les problèmes de livraison relevés lors de la première commission menus. L'équilibre alimentaire est satisfaisant sur les menus proposés depuis cette dernière.

« J'aimerais également savoir pourquoi l'église de Lorrez n'est pas illuminée pour la période de Noël même si cela représente un coût.

L'an dernier il m'a été répondu que le spot était cassé. Qu'en est-il cette année ? »

Claudy Gallois répond que la réparation de ces spots est chère et qu'en plus l'une des horloges est défectueuse. Il précise enfin que ces spots consomment beaucoup d'énergie car ils comportent des lampes halogènes et sont très puissants.

Marie LEGALLAND s'étonne que l'on se retrouve dans la même situation que l'an dernier et demande qu'un devis soit fait pour que l'installation puisse fonctionner correctement l'année prochaine.

M. BOYER rappelle que nous sommes dans une période d'économie d'énergie et que le temps de l'éclairage public a été réduit. Il paraît donc inconcevable de laisser des projecteurs (très consommateurs d'énergie) allumés.

Il est proposé d'étudier l'installation de projecteurs moins consommateurs d'énergie (ampoules led).

3. Claude BICHEREL :

« -Escalier du Prieuré : quand sont prévus les travaux de remise en état ? »

Michel Denisot intervient car avant de parler de réparation, il souhaiterait que l'on revienne sur la question qu'il a posée concernant la propriété de la parcelle sur laquelle est implanté cet escalier. Yves Boyer et Carine Renon pensent que la parcelle appartient bien à Val de Loing Habitat.

Michel Denisot souhaiterait que cette question soit tranchée avant d'envisager des travaux.

M. BOYER rappelle que cet escalier a été construit par des habitants du Prieuré. Mme PORTIER, contactée à ce sujet, n'a pas connaissance de l'existence de cet escalier. M. BOYER propose de demander à VdLH de réparer cet escalier en faisant intervenir des volontaires et en cofinçant les matériaux.

- « Subventions des associations : les montants des subventions versées aux associations a-t-il été modifié par rapport aux délibérations de la séance du 7 avril 2022 ? Si oui, pourquoi les membres du Conseil n'en ont pas été informés ? »

Non, les montants n'ont pas été modifiés par rapport aux délibérations de la séance du 7 avril 2022. Mais, c'est un document erroné qui a été transmis au Trésor Public pour le règlement des subventions, c'est pour cela qu'une association a bénéficié d'un trop perçu et deux autres n'ont touché qu'une partie de la subvention votée. Cependant, tout a été régularisé il y a une quinzaine de jours.

- « Chambre de tirage carrefour rue M. BERY/Rue du 19 mars 1962: une plaque servant de couvercle pour une chambre de tirage (opérateur téléphonique ORANGE) provoque des nuisances sonores pour les riverains lors du passage des véhicules automobiles. L'opérateur a-t-il été avisé pour intervenir? Quand est prévue la réparation? »

M. BOYER informe que ce défaut a déjà été signalé et réparé une première fois. Le signalement a néanmoins été enregistré de nouveau. La programmation de travaux de

réparation est prévue pour le 11 janvier maximum.

- « *Un projet de stockage de déchets inertes (construction du Grand Paris) est en cours sur la commune de Thoury-Ferrottes. Ce projet aura-t-il des conséquences sur la commune de Lorrez-le-Bocage par une augmentation de passage de camions via la D219? »*

M. BOYER a contacté M. ROY, Maire de THOURY-FERROTTE, pour connaître précisément les conséquences de ce projet. La commune de LORREZ-LE-BOCAGE ne sera pas touchée par ce stockage. Le Conseil Municipal de THOURY a voté contre ce projet. Le préfet doit prendre une décision prochainement.

4. M. BOYER informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires de la mairie à partir du 1^{er} janvier 2023 : Lundi et mercredi de 10 h 00 à 12 h 00, mardi et jeudi de 16 h 00 à 18 h 00. En effet, la dématérialisation générale des documents administratifs ne justifie plus l'amplitude d'ouverture de l'accueil au public proposée jusque-là. Il rappelle également qu'il existe une permanence à la COOP' pour les usagers moins à l'aise avec l'outil informatique. Mme QUESTEL demande que la ligne téléphonique soit néanmoins ouverte au public tous les jours de la semaine sur l'ensemble de la journée.


5. Cécile GREGOIRE rappelle aux conseillers que la COOP' organise une manifestation pour Noël ce samedi 17 décembre.

6. Frédéric BALAGNY signale qu'un trou est en formation rue de la Tour. Claudy GALLOIS a déjà signalé ce trou. La SAUR doit intervenir prochainement pour effectuer les réparations nécessaires.

7. Thierry Carria demande si M. Boyer a été contacté par le maire de Neuilly-sur-Marne qui appelle les autres maires à se révolter Contre les tarifs des énergies imposés par l'Etat. M. Boyer n'a pas été contacté et rappelle que pour le moment le SDESM garantit les tarifs pour ses adhérents.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21h45.

Le Maire



Yves BOYER

